

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 28 Janvier 2016 à 20 h 30

Approbation du PV du CM du 15 décembre 2015

Désignation du secrétaire de séance

I) Questions financières et administratives :

- Débat sur les orientations budgétaires 2016
- Modification du tableau des effectifs communaux
- Rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

II) Questions diverses

- Recensement de la population 2016 : Rémunération des agents recenseurs
- Construction d'un atelier relais sur la zone de Blossieu : Avant projet et consultation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Liberté, Égalité, Fraternité

DÉPARTEMENT de l'AIN - ARRONDISSEMENT de BELLEY -

CANTON de LAGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Janvier 2016

=====

L'an deux mille seize et le vingt huit janvier, le Conseil Municipal de la commune de **LAGNIEU** s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses Séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André Moingeon, Maire.

Présents : M. Moingeon - Mme Rollet – Mme Dumain – Mme Dalloz -M. Desseigne – M. Chaboud – Mme Ughetto – M. Borel
M. Cellier – Mme Brison – M. Beccat – Mme Meillant - M. Cordonnier –
Mme Comte – Mme Guerrisi – M. Giacomini – M. Luft – M. Duquesne –
Melle Blanchet – M. Lacombe – M. Nanchi – Mme Prud'homme – M.
Goaziou – Mme Tarpin-Lyonnet - Mme Renoton-Lépine – M. Chabbouh –
M. Chemarin

Absents excusés : Mme Théocharis (donne pouvoir à M. Goaziou)

Absents : M. Decevre

Secrétaire de séance : Mme Prud'homme

Date envoi convocation : 18 Janvier 2016

Date affichage du CR : 2 Février 2016

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.

D2016_01_01

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Monsieur le maire présente au conseil municipal, les tableaux des principaux ratios financiers et structurels de la commune, issus des données des services fiscaux pour l'année 2014.

Le tableau reprend ces ratios à titre comparatif depuis 2008.

- 1) Les dépenses de fonctionnement restent très inférieures à la moyenne départementale et régionale pour les villes de 5 000 à 10 000 habitants (de 49 % pour la moyenne régionale et 20% pour la moyenne départementale) avec surtout des charges de personnel faibles par rapport à la strate (de plus de 50 % par rapport à la Région !!).
A contrario, les subventions versées sont supérieures de 30 % à la moyenne départementale et de 20 % à la moyenne régionale. Cela, bien sûr, s'explique par l'externalisation de certains services (DSP Maison Petite Enfance, restauration scolaire, animation jeunesse, espaces verts pour partie).
- 2) La charge fiscale sur les habitants reste très en deçà des moyennes départementales et régionales (-17 % et - 50 %) avec des taux mesurés :
TH : 8,95 % contre 11,67 % (département) et 12 % (région)
FB : 12,15 % contre 14,89 % (département) et 19,16 % (région)
FNB : 47,21 % contre 42,22 % (département) et 49,16 % (région)
- 3) Année électorale oblige, les dépenses d'équipement chutent très fortement car les programmes 2013 étaient terminés dès Janvier 2014 et les programmes importants n'ont repris qu'en 2015.
- 4) La résultante de ce fonctionnement drastique reste un endettement fort (+ 17 % par rapport à la moyenne régionale et + 27 % par rapport à la moyenne départementale pour l'encours de la dette).
Pour 2016, la baisse des dotations d'état :
- 41 000 € en 2014
- 100 000 € en 2015
- 100 000 € en 2016
= 241 000 € sur 3 ans
impacte très fortement les capacités de la commune à investir, compte tenu que le fonctionnement est déjà au minimum et ce, malgré les charges imposées par l'Etat (rythmes scolaires, recensement de la population...).
Le recours à l'impôt devrait rester limité (+ 1,5 % d'augmentation des taux) et ne couvrira pas les baisses de dotation (36,4 % des foyers ne sont

pas imposables et le revenu fiscal moyen par foyer est inférieur à toutes les moyennes (Département, Région et Etat).

Le recours à l'emprunt sera limité au strict nécessaire pour poursuivre les programmes en cours (reconstruction de l'école de l'Etraz et aménagement du garage des services techniques à Bulliez).

Les budgets annexes (Eau, Assainissement, Spanc, Zone de Blossieu, Ateliers relais) resteront limités sur leurs ressources propres sans recours à l'emprunt et sans augmentation des tarifs (Eau, Assainissement, SPANC).

Seule, la construction de l'atelier-relais de la zone de Blossieu (bâtiment ALTEAU) aura peut-être recours à un emprunt limité couvert par la location du bâtiment.

Le conseil municipal donne acte au maire de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016.

D2016_01_02

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en raison d'un départ à la retraite le 1/07/2016, il serait souhaitable de modifier le tableau des effectifs communaux ainsi :

- Transformation d'un emploi de garde champêtre principal en agent surveillant de la voie publique.

Cet emploi serait indexé sur le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Compte tenu des congés et des récupérations de l'agent garde champêtre principal, je vous demande l'autorisation de modifier le tableau des effectifs dès le 1^{er} mars 2016, la fonction du garde champêtre s'arrêtant bien sûr normalement au 30/06/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à transformer l'emploi de garde champêtre en agent surveillant de la voie publique, à compter du 1^{er} mars 2016.

Ce nouvel emploi sera indexé sur le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à la même date.

L'emploi de garde champêtre principal s'arrêtera le 30/06/2016 avec le départ du titulaire du poste à la retraite.

D2016_01_03

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN RAPPORT D'ACTIVITE 2014

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du rapport d'activité 2014 de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Le conseil municipal donne acte au maire de l'information sur le rapport d'activité 2014 de la CCPA.

D2016_01_04

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 8 septembre 2015 par laquelle celui-ci fixait la rémunération des agents

recenseurs pour l'opération de recensement du 21/01/2016 au 20/02/2016.

Compte tenu que certains agents ont démissionné dès le début de l'opération et qu'il était trop tard pour lancer un recrutement complémentaire (les formations étaient terminées), des secteurs ont été redistribués sur les autres agents recenseurs.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de pouvoir accorder à ces agents, une bonification de l'ordre de 25 % de l'indice majoré 321 de la Fonction Publique Territoriale en plus de leur rémunération initiale.

D2016_01_05

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS SUR LA ZONE DE BLOSSIEU : APD et consultation

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, sa délibération du 8 septembre 2015 par laquelle il décidait de confier une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet ARCHIPLUS de Neuville-sur-Saône, en vu de réaliser un atelier-relais sur la zone de Blossieu pour y transférer les activités de la société ALTEAU-AQUALTER, gestionnaire du réseau d'eau potable de la commune.

Le cabinet ARCHIPLUS propose un bâtiment industriel de 228 m² dont 148 m² de garage atelier sur la dernière parcelle disponible en zone de Blossieu, d'environ 978 m².

Son coût est estimé à 172 000 € HT hors VRD, clôtures et espaces verts.

Je vous demande donc de délibérer sur ce projet et de m'autoriser à lancer la consultation en procédure adaptée du CMP.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet du cabinet ARCHIPLUS
- Autorise le maire à lancer la consultation pour les travaux en procédure adaptée du CMP et à en poursuivre l'exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.